

La manifestation féministe de 1978 à Fribourg : enjeux et discours dans un canton catholique

Autor(en): **Lombardi, Vera**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier**

Band (Jahr): **38 (2022)**

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-981108>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA MANIFESTATION FÉMINISTE DE 1978 À FRIBOURG. ENJEUX ET DISCOURS DANS UN CANTON CATHOLIQUE

Le 4 mars 1978, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, 2000 féministes venues de toute la Suisse se retrouvent à Fribourg pour manifester contre l'oppression exercée envers elles par l'Église, l'État et les médecins. Alors que des manifestations liées à la deuxième vague féministe avaient déjà eu lieu dans d'autres villes suisses les années précédentes, il s'agit pour Fribourg d'un événement inédit. Quelle est donc la place de la manifestation fribourgeoise dans le mouvement féministe suisse ? Quelles sont les revendications des manifestantes ? Et surtout, comment cette manifestation est-elle accueillie dans un canton rural et catholique comme celui de Fribourg ?

À l'aide de sources contemporaines à l'événement, telles que la presse, les sources iconographiques et les documents du fonds de la police déposées aux Archives de l'État de Fribourg, ce travail apporte un éclairage sur ces différents questionnements.

Pourquoi Fribourg ? La situation des femmes fribourgeoises dans le contexte féministe suisse

Au début des années 1970, alors que les femmes helvétiques obtiennent le droit de vote en 1971, et sous l'influence des mouvements de 1968, un nouveau mouvement féministe naît en Suisse. Celui-ci prend le nom de Mouvement de libération des femmes (MLF) en Romandie et de *Frauenbefreiungsbewegung* (FBB) en Suisse alémanique. Différents groupements, constitués en majorité par des jeunes étudiantes gauchistes issues de la classe moyenne, apparaissent petit à petit dans toute la Suisse¹. En se distinguant du féminisme suffragiste par sa radicalité, ce nouveau mouvement se focalise sur la lutte contre la société patriarcale. Selon les militantes, le patriarcat se maintient en effet à travers l'oppression de la sexualité des femmes, en reléguant ces dernières au simple rôle de reproductrices ou ménagères². La lutte

¹ Martine Chaponnière, *Devenir ou redevenir femme. L'éducation des femmes et le mouvement féministe en Suisse du début du siècle à nos jours*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1992, pp. 22-23.

² Julie de Dardel, *Révolution sexuelle et Mouvement de libération des femmes à Genève (1970-1977)*, Lausanne, Éditions Antipodes, 2007, p. 52.

pour la *libération* du corps féminin prend alors le dessus sur celle des droits politiques à travers des moyens d'action plus radicaux, tels que la manifestation³.

Mais quel est le rapport entre le nouveau féminisme et la manifestation tenue à Fribourg le 4 mars 1978 ? Alors que des manifestations similaires s'étaient déjà déroulées à Berne, Zurich et Bâle, pourquoi le MLF suisse a-t-il cette fois-ci choisi Fribourg comme lieu de rassemblement ?⁴

Dans le tract distribué avant la manifestation, le comité pour un Centre Femmes à Fribourg décrit une vie quotidienne particulièrement difficile pour les Fribourgeoises⁵. Le comité – constitué de femmes socialistes, du FBB fribourgeois ou n'appartenant à aucune organisation – dénonce plusieurs points : l'absence d'une éducation sexuelle dans les plans d'études cantonaux, la méfiance envers l'activité professionnelle des femmes mariées, le manque d'un centre de planning familial qui règle réellement les besoins liés à la contraception et la pénurie de gynécologues dans le canton, ainsi que l'attitude moralisatrice de ces derniers.

À ce sujet, une manifestation s'était déjà déroulée à Fribourg en novembre 1977. Environ 300 femmes avaient manifesté contre la décision du Conseil d'État de déclarer irrecevable une pétition en soutien au gynécologue français Kaufmann, qui n'avait pas obtenu l'autorisation d'ouvrir un cabinet privé alors que le canton comptait en moyenne un gynécologue pour 5000 femmes⁶. De plus, les médecins fribourgeois demeuraient réticents face à des moyens contraceptifs qui ne trouvaient pas l'accord des milieux catholiques. Un « Centre de consultation familiale » avait été ouvert en 1974, mais il avait été bientôt critiqué puisque la responsable gardait des contacts étroits avec l'Évêché, promouvant ainsi des méthodes contraceptives approuvées par l'Église et ne répondant pas aux besoins réels des consultantes⁷.

³ Carole Villiger, « Le Mouvement de libération des femmes de Genève : du mégaphone à la voix de la raison », in *Revue suisse d'histoire*, vol. 57, n° 3, 2007, p. 253.

⁴ Anne Dousse, « Samedi des centaines de femmes descendront dans les rues », *La Liberté*, 3.3.1978.

⁵ Archives de l'État de Fribourg (ci-après AEF), dossier SR-37, Tract du comité pour un Centre Femmes pour la manifestation.

⁶ L.R., « 300 femmes manifestent devant l'Hôtel de Ville de Fribourg », *La Gruyère*, 19.11.1977.

⁷ Anne-Françoise Praz, *Vers un planning familial à Fribourg : l'histoire piétine*, à paraître.

La situation des femmes fribourgeoises est également difficile sur le plan du droit à l'avortement, l'un des thèmes clés de la nouvelle vague féministe. La manifestation de 1978 se situe alors dans un moment crucial du débat fédéral concernant ce sujet : en septembre 1977, l'initiative dite du délai avait été rejetée et en 1978 une nouvelle votation était prévue pour la solution des indications sociales⁸, une solution toutefois critiquée par les féministes qui réclamaient une libéralisation complète de l'avortement⁹. Le Code pénal ne permettait alors l'interruption de grossesse que dans des cas de risques graves pour la santé de la femme. Toutefois, des cantons libéraux comme Genève et Vaud reconnaissaient dans les risques des aspects psychiques et sociaux¹⁰. À l'inverse, le canton catholique de Fribourg demeurait très strict dans les autorisations légales, obligeant les Fribourgeoises à se déplacer dans d'autres cantons ou à recourir à l'avortement clandestin¹¹.

Ces différentes raisons poussent ainsi des féministes venues de toute la Suisse à se donner rendez-vous pour se montrer solidaires des femmes de Fribourg. « Un canton catholique, conservateur, peu développé industriellement. La répression exercée contre nous par l'État, l'Église, les médecins y est particulièrement forte »¹², précise le Comité Centre Femmes Fribourg.

Une organisation entravée par la police

Le 28 février 1978, le préfet de la Sarine autorise le déroulement de la manifestation. Toutefois, il interdit l'utilisation de mégaphones et de voitures munies de haut-parleurs et décide que le parcours « sera déterminé par le Conseil communal »¹³. Le même jour, le Conseil communal et la police locale autorisent officiellement la manifestation organisée par le MLF et le Groupe Femmes de Fribourg pour le samedi 4 mars 1978. L'autorisation prévoit un nombre de 1000 à 2000 participantes, un défilé à partir de 15 h jusqu'à 16 h 30 et une manifestation à la Planche Supérieure. La police locale interdit également le port de casques, d'instruments dangereux ou de foulards qui masqueraient

⁸ Julie de Dardel, *op. cit.*, p. 81.

⁹ AEF, SR-37, Tract de quelques femmes de Berne et Thun « pour l'avortement libre ».

¹⁰ Julie de Dardel, *op. cit.*, p. 113.

¹¹ S.n., « Le Groupe Femmes à Fribourg », *Le Démocrate*, 2.3.1978.

¹² Comité Centre Femmes Fribourg, *Femmes descendent dans la rue*, Fribourg, éd. Lindwurm, 1978, p. 28.

¹³ AEF, SR-37, Autorisation du préfet de la Sarine, 28.2.1978.

le visage¹⁴. La gendarmerie cantonale doit quant à elle veiller au bon déroulement d'une manifestation définie comme « non hostile » et s'assurer de gérer le trafic et de signaler les personnes suspectes¹⁵.

La manifestation peut donc avoir lieu, mais pas comme les organisatrices l'auraient souhaité. Dans une conférence de presse tenue le 2 mars, les femmes se disent « étonnées » par l'attitude du Conseil communal. Selon elles, les interdictions des mégaphones ou des foulards limiteraient la liberté d'expression garantie par la loi. De plus, elles reprochent aux autorités d'avoir modifié le parcours pour diriger le défilé dans les rues secondaires, sous prétexte que les rues principales sont réservées aux cortèges militaires, religieux ou folkloriques¹⁶. Selon les femmes, les conditions de déroulement sont tellement restrictives que « la manifestation a été vidée de son sens »¹⁷.

Le 3 mars, le journal lausannois *La Tribune-Le Matin* critique les restrictions décidées par la police locale : « Revendiquer le droit à l'avortement ? Protéger la maternité ? S'élever contre les violences faites aux femmes ? Autant de délits éminemment répréhensibles, s'il faut en croire les dispositions prises par la police cantonale fribourgeoise »¹⁸. L'article fait notamment référence à un message qui aurait été adressé aux polices cantonales suisses par la police locale afin d'obtenir des renseignements concernant les militantes qui se rendraient à Fribourg le 4 mars. Cette demande s'expliquerait par l'idéologie politique des manifestantes : « Les organisatrices [...] sont connues de notre service de renseignement. Elles entretiennent des rapports étroits avec la Ligue marxiste révolutionnaire »¹⁹. Ce lien est en effet souligné dans un document de la police fribourgeoise, qui note que deux des trois femmes qui se sont occupées de la demande d'autorisation pour la manifestation, en plus d'appartenir au MLF et au Groupe Femmes de Fribourg, sont signalées comme ayant des liens avec la LMR (Ligue marxiste révolutionnaire)²⁰, un mouvement ayant vu le jour en Suisse romande dans les mêmes années que le MLF.

¹⁴ AEF, SR-37, Autorisation de la Ville de Fribourg, 28.2.1978.

¹⁵ AEF, SR-37, Ordre de la gendarmerie cantonale, 2.3.1978.

¹⁶ Anne Dousse, « Samedi des centaines de femmes descendront dans les rues », *op. cit.*

¹⁷ AEF, SR-37, Rapport de la police de sûreté au Ministère public de la Confédération, 3.4.1978.

¹⁸ Gi. P., « La chasse aux sorcières », *La Tribune-Le Matin*, 3.3.1978.

¹⁹ *Idem.*

²⁰ Rapport de la police de sûreté au Ministère public de la Confédération, *op. cit.*

Alors que la police semble craindre la présence de militantes de la LMR à Fribourg, une distinction entre féministes radicales peut néanmoins être faite. Bien que toutes les militantes partagent l'objectif d'une transformation radicale de la société, pour les féministes proches du MLF, la priorité réside dans la lutte contre le patriarcat plutôt que la lutte de classe prônée par les féministes marxistes²¹. S'il est vrai que la manifestation est organisée conjointement par différents groupes du nouveau féminisme, tels que le MLF, le FBB, le Groupe Femmes de Fribourg et l'*Organisation für die Rechte der Frau* (OFRA)²², seule cette dernière a des liens avérés avec une organisation à tendance marxiste, à savoir les Organisations progressistes de Suisse (POCH). Les autres se définissent à l'inverse comme étant autonomes par rapport aux organisations gauchistes²³.

Le jour de la manifestation: le déroulement et les revendications des femmes

Malgré les restrictions, des femmes de toute la Suisse se retrouvent le 4 mars à Fribourg pour manifester. Toutefois, d'après la police, au mépris des interdictions, trois mégaphones sont utilisés par les manifestantes pour chanter des slogans. De plus, afin d'empêcher les policiers de s'approcher, les manifestantes auraient effectué une chaîne autour des porteuses de mégaphones. La police déclare ainsi qu'elle ne serait pas intervenue pour ne pas « faire le jeu » des manifestantes « qui profitent parfois de ces circonstances particulières pour provoquer la police »²⁴. À l'inverse, selon les organisatrices, les mégaphones ont été utilisés pour des raisons d'organisation, sans quoi il aurait été impossible de coordonner un cortège de 2000 femmes²⁵.

En revanche, le parcours autorisé par les autorités communales est en grand partie respecté. Seuls deux arrêts sont effectués spontanément par les militantes : devant l'Évêché et devant l'Hôtel de Ville²⁶. Avec ces deux arrêts, les féministes veulent marquer symboliquement l'oppression exercée par l'État et l'Église sur les femmes fribourgeoises.

²¹ Martine Chaponnière, *op. cit.*, p. 25.

²² Rapport de la police de sûreté au Ministère public de la Confédération, *op. cit.*

²³ Kristina Schulz, *Frauenbewegung. Die Schweiz seit 1968*, Baden, Hier u. Jetzt, 2014, pp. 10-11.

²⁴ AEF, SR-37, Rapport de la police de sûreté au préfet de la Sarine, 14.3.1978.

²⁵ Anne Dousse, « Des féministes dans les rues de Fribourg: quel impact sur les femmes fribourgeoises? », *La Liberté*, 6.3.1978.

²⁶ Rapport de la police de sûreté au Ministère public de la Confédération, *op. cit.*

L'oppression est en effet aussi soulignée par les pancartes exhibées pendant la manifestation : « Être femme à Fribourg : oui Papa, oui Patron, oui Chéri, oui Monseigneur, oui Docteur »²⁷. Cinq mannequins représentant des médecins, des clercs et des hommes bourgeois sont pour cela également présents dans la foule. Sur les pancartes attachées à leur corps, il est possible de lire « c'est moi le médecin, c'est moi qui sais... » ou « laissez les vivre, je m'en occuperai »²⁸. Ces phrases font notamment référence au thème de l'avortement, très présent sur les banderoles et les slogans chantés dans la rue. L'avortement est aussi le sujet de la banderole au premier rang du cortège qui fait référence à la solution du délai, refusée en 1977 : « 25 Sept. 77 – 929 000 Ja, Trotz-dem bestimmen Staat, Kirche, Ärzte über uns, wie lange noch? »²⁹.

L'idée que la criminalisation de l'avortement est un moyen pour l'État de maintenir le contrôle sur les femmes est communément partagée par les groupes du nouveau mouvement féministe³⁰. À leurs yeux, le droit à l'avortement permet de disposer librement de leurs corps plutôt que d'être soumises à des lois qui donnent le pouvoir décisionnel à des médecins, comme l'exprime bien une banderole présente au cortège : « Toute politique sur notre ventre, ne se fera pas sur notre dos »³¹. Le jour de la manifestation, un bus d'information est également mis à disposition des femmes qui souhaitent recevoir gratuitement des conseils concernant la contraception³². Tout comme l'avortement, cette dernière est considérée comme fondamentale pour la libération sexuelle des femmes : « La maternité n'est pas une fatalité, pour toutes les femmes revendiquons, avortement, contraception libres et gratuits »³³.

D'autres revendications sont également avancées par les manifestantes. Nombreux sont les slogans qui réclament l'égalité de salaire : « Formation égale, travail égal – travail égal, salaire égal »³⁴. Concernant le travail professionnel des femmes, des banderoles revendiquent aussi

²⁷ Comité Centre Femmes, « image pancarte. Fribourg, 4.3.1978 », in *Femmes descendent dans la rue, op. cit.*, p. 9.

²⁸ *Ibid.*, « image mannequins. Fribourg, 4.3.1978 », p. 12.

²⁹ *Ibid.*, « image cortège. Fribourg, 4.3.1978 », p. 11.

³⁰ Kristina Schulz, *op. cit.*, p. 36.

³¹ Comité Centre Femmes, « image banderole. Fribourg, 4.3.1978 », *op. cit.*, p. 22.

³² Anne Dousse, « Samedi des centaines de femmes descendront dans les rues », *op. cit.*

³³ AEF, SR-37, Rapport de la police de sûreté au préfet de la Sarine, 14.3.1978.

³⁴ *Idem.*

une assurance maternité et le congé parental³⁵, alors que d'autres slogans dénoncent la violence exercée envers les femmes : « Draguées, sifflées, violées, ras-le-bol ! »³⁶.

Une autre revendication a certainement capté les regards des spectateurs. À Fribourg, le Groupe lesbiennes exhibe une banderole sur laquelle est écrit : « nous sommes des femmes qui aimons les femmes »³⁷. Dans un tract, les lesbiennes expliquent l'intolérance à laquelle elles doivent faire face tous les jours au travail, dans la rue et dans la famille en revendiquant le droit de choisir librement leur sexualité. Par ailleurs, ces militantes se montrent solidaires avec les revendications des féministes : « Face à l'avortement, à la maternité, au viol, aux violences quotidiennes contre les femmes, lesbiennes, féministes même combat³⁸ ». Cela ne relève pas d'un hasard. En effet, lors de la deuxième vague féministe, des lesbiennes militent aussi dans le MLF. Comme les hétérosexuelles, elles prônent la libération des femmes à travers le droit à l'avortement ou la contraception, mais sont parfois beaucoup plus radicales en percevant l'homosexualité comme la complète libération de la domination des hommes³⁹.

Les profils des manifestantes ne sont donc pas homogènes. En observant les photos prises le jour de la manifestation, il apparaît que la plupart des participantes sont plutôt jeunes. En effet, le nouveau mouvement féministe et les groupements tels que le MLF se composent majoritairement de jeunes universitaires de gauche⁴⁰. Cela n'empêche toutefois pas des femmes plus âgées de participer à la manifestation. En parcourant les images du cortège, on constate également qu'à côté d'une banderole demandant l'assurance maternité, il y a des femmes dont l'âge est supérieur à la moyenne des manifestantes⁴¹. Dans ce cas, il est probable qu'il s'agit de femmes appartenant au Parti socialiste qui réclame effectivement une assurance maternité⁴². L'âge, l'appartenance politique, mais aussi le partage des

³⁵ Comité Centre Femmes, « image arrêt devant l'Hôtel de Ville. Fribourg, 4.3.1978 », *op. cit.*, p. 7.

³⁶ Rapport de la police de sûreté au préfet de la Sarine, *op. cit.*

³⁷ Comité Centre Femmes, « image Groupe lesbiennes. Fribourg, 4.3.1978 », *op. cit.*, p. 33.

³⁸ AEF, SR-37, Tract de la coordination nationale des groupes lesbiennes.

³⁹ Julie de Dardel, *op. cit.*, p. 109.

⁴⁰ Martine Chaponnière, *op. cit.*, p. 22.

⁴¹ Comité Centre Femmes, « image cortège. Fribourg, 4.3.1978 », *op. cit.*, p. 43.

⁴² S.n., « "Nur" eine friedliche Kundgebung », *Freiburger Nachrichten*, 6.3.1978.

revendications ne semblent dès lors pas déterminants dans les motifs qui mènent des femmes à descendre dans la rue et à se solidariser avec les autres, témoignant du caractère quelque peu autocentré⁴³ de cette manifestation féministe. Une des organisatrices, en parlant de la difficulté de convaincre les femmes à participer, avait en effet souligné que pour elles « la solidarité active diffère de l'accord des idées »⁴⁴. Ce désir de rassemblement de la part des manifestantes se traduit en effet aussi dans une fête nocturne organisée à la Grenette, où seulement les femmes étaient admises⁴⁵.

Concernant les spectateurs, en revanche, la presse parle de réactions contrastées. Les *Freiburger Nachrichten* signalent que si quelqu'un écoutait avec curiosité les revendications, d'autres s'étaient montrés plus hostiles jusqu'à lancer des œufs sur le cortège⁴⁶. Une lettre envoyée à la rédaction de *La Liberté* par une spectatrice se revendiquant « sans parti pris » rapporte également que certains hommes l'ont agressée pour avoir accepté des tracts distribués par les manifestantes. Cette spectatrice parle aussi d'un deuxième homme qui, pris par la colère, aurait détruit l'ensemble des tracts qu'une militante était en train de distribuer⁴⁷.

L'accueil de la manifestation à Fribourg

La manifestation se termine néanmoins sans heurts. Cependant, à Fribourg, le débat ne se termine pas avec la fin du cortège. Tout d'abord, les conditions restrictives imposées, ainsi que la demande d'aide faite par la police locale aux polices cantonales avant la manifestation, font débat. Lors d'une conférence de presse, les organisatrices – tout en admettant que certaines d'entre elles militent dans la LMR – reprochent à la police d'avoir cherché à assimiler la « femme émancipée » à une « terroriste » et de « criminaliser toute organisation qui s'écarte de la pensée des autorités »⁴⁸. De son côté, la police fribour-

⁴³ Pierre Favre, « Les manifestations de rue entre espace privé et espaces publics », in *Espaces publics mosaïques : Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999. URL : <https://books.openedition.org/pur/24683>, dernière consultation le 9 mars 2022.

⁴⁴ Anne Dousse, « Des féministes dans les rues de Fribourg : quel impact sur les femmes fribourgeoises ? », *La Liberté*, 6.3.1978.

⁴⁵ Pierre Thomas, « 2000 femmes défilent à Fribourg », *La Tribune-Le Matin*, 5.3.1978.

⁴⁶ S.n., « “Nur” eine freundliche Kundgebung », *Freiburger Nachrichten*, 6.3.1978.

⁴⁷ Béatrice Guex-Aebischer, « Manifestation de féministes : quelque chose cloche ! », *La Liberté*, 7.3.1978.

⁴⁸ Pierre Thomas, *op. cit.*

geoise se justifie auprès du Ministère public de la Confédération : « sachant que les groupements féministes cités ne sont en fait que des sous-sections de la LMR et qu'au départ entre 3000 et 5000 personnes étaient attendues en notre ville nous avons jugé opportun d'en aviser les cantons »⁴⁹. Néanmoins, le nombre de participant·e·s ne semble que masquer le principal motif d'inquiétude, à savoir la présence de militantes de la LMR, étant donné que, d'après l'autorisation des autorités fribourgeoises, les manifestantes attendues étaient en réalité entre 1000 et 2000, nombre qui a été respecté lors de la manifestation⁵⁰. Des rapports reçus des polices de Zurich, Neuchâtel, Delémont, Bienne et Bâle signalent effectivement que des femmes liées à la LMR, accompagnées aussi par quelques hommes du groupement, se sont rendues à Fribourg, ce qui amène la police fribourgeoise à conclure dans son rapport que « la LMR a parfaitement orchestré cette manifestation »⁵¹.

Or, s'il est tout à fait probable que des femmes et des hommes présents au cortège aient milité pour la LMR, il est difficile d'affirmer que ce mouvement ait influencé l'ensemble de la mobilisation. Différents groupements de la deuxième vague féministe avaient pris leurs distances vis-à-vis de la LMR, sous prétexte que les hommes engagés dans la lutte des classes ne se souciaient pas de l'oppression exercée par le patriarcat envers les femmes⁵². C'est notamment le cas des groupes du MLF, qui se décrit comme un mouvement non hiérarchique, non mixte et autonome des autres organisations politiques⁵³.

Un commentaire des *Freiburger Nachrichten* note également que dans le cortège, il n'y avait pas que des « extrémistes » politiques mais aussi des féministes autonomes, sans liens avec la LMR, comme les femmes socialistes et celles du comité pour un Centre Femmes. Selon le journaliste, bien que la nervosité des autorités pour une manifestation inhabituelle à Fribourg était justifiable, elle ne légitimait pas le fait de radicaliser un cortège inoffensif⁵⁴. Dans une lettre publiée dans la presse, le Groupe Femmes de Fribourg soutient que le lien avec la LMR est fait par des personnes qui ne croient pas que des femmes

⁴⁹ Rapport de la police de sûreté au Ministère public de la Confédération, *op. cit.*

⁵⁰ Pierre Thomas, *op. cit.*

⁵¹ Rapport de la police de sûreté au Ministère public de la Confédération, *op. cit.*

⁵² Kristina Schulz, *op. cit.*, p. 10.

⁵³ Carole Villiger, « Notre ventre, leur loi ! » : le Mouvement de libération des femmes de Genève, Neuchâtel, Éditions Alphil, 2009, p. 36.

⁵⁴ Peter Krebs, « Gesichtpunkt », *Freiburger Nachrichten*, 6.3.1978.

puissent développer leurs idées de manière autonome. Selon elles, le problème réside dans les revendications sur la liberté sexuelle ou l'homosexualité qui choquent certains conservateurs, qui cherchent alors à discréditer « par tous les moyens » les féministes⁵⁵.

Ce dernier commentaire cherche à répondre à une série de lettres – parues dans le journal catholique *La Liberté* suite à la manifestation – très critiques envers les femmes et leurs revendications. Un lecteur avait notamment décrit les manifestantes comme faisant partie « d'un cortège d'enragées atteintes du virus MLF » dont certaines « présentaient des symptômes d'hystérie »⁵⁶. Le lecteur s'attaquait notamment aux tracts distribués et aux slogans chantés lors de la manifestation qu'il définit comme relevant « d'une idiotie peu commune »⁵⁷. En se référant aux mécontentements des organisatrices quant aux restrictions imposées par la police, l'auteur du commentaire se demande pourquoi ces féministes n'allaient pas alors s'installer dans les pays où les femmes n'ont qu'« un seul droit réel », à savoir « celui de se taire »⁵⁸. Toutefois, ce lecteur de *La Liberté* se réjouissait de constater qu'en Suisse les femmes « soucieuses de leur dignité » demeurent majoritaires, tout en espérant qu'elles ne seraient pas rejointes elles aussi par « la contagion féministe »⁵⁹. De son côté, un autre lecteur soutenait que les militantes étaient en train de perdre leur temps en défendant le droit à l'avortement et à la contraception qui ne leurs serviraient pas puisque les « cheveux collants de crasse » et « l'odeur » de ces femmes « n'inspirent ni au viol, encore moins à l'amour »⁶⁰. Cette lettre se terminait sur ce conseil : « Soyez femmes, belles et intelligentes ! »⁶¹. Par contre, dans une autre lettre publiée dans *La Liberté*, un lecteur critiquait les revendications des femmes concernant le salaire et l'égalité devant la loi. Selon lui, les féministes qui protestaient pour l'égalité entre hommes et femmes oubliaient « certaines inégalités choquantes », tels que l'AVS perçue par les femmes à 62 ans alors que les hommes devaient attendre jusqu'à 65 ans ou le service militaire dont les femmes sont exonérées⁶². L'auteur de la lettre accusait les femmes de ne penser qu'à leurs propres

⁵⁵ Groupe Femmes, « Un point de vue des femmes », *La Liberté*, 16.3.1978.

⁵⁶ F.E., « La rage et les enragées », *La Liberté*, 8.3.1978.

⁵⁷ *Idem.*

⁵⁸ *Idem.*

⁵⁹ *Idem.*

⁶⁰ Michel Brühlart, « Femmes du MLF soyez sans crainte », *La Liberté*, 16.3.1978.

⁶¹ *Idem.*

⁶² A.Y., « Égalité des droits... et des devoirs », *La Liberté*, 7.3.1978.

intérêts puisque «les droits que les hommes ont contre leur propre gré, peu de femmes les leur envient»⁶³.

Comme le montrent ces lettres, la prétendue perte de dignité des femmes est un point souvent souligné par ceux qui critiquent la manifestation féministe. C'est aussi le cas d'une femme catholique qui, dans le journal du parti démocrate-chrétien *Valais demain*, reproche à la nouvelle vague féministe de présenter des «revendications virulentes». Selon elle, la femme qui «a été élevée dans le respect des traditions et le respect de son corps» n'ira pas descendre dans la rue même si elle aspire à changer son rôle dans la société⁶⁴. Ainsi, elle invite les femmes du PDC à participer à la chose publique, tout en restant toutefois «charmante, aimable, digne»⁶⁵.

Toutefois, l'une des revendications qui semble avoir le plus choqué certains Fribourgeois est celle concernant l'amour libre pour les lesbiennes. Cela frappe en premier lieu la police qui, dans son rapport, note les informations repérées à propos de la fête réservée aux femmes le soir après le défilé: «des orgies lesbiennes auraient eu lieu au courant de la soirée. Notons que certaines femmes avaient proclamé par un tract "leur volonté de choisir leur sexualité d'après leurs désirs-plaisirs"»⁶⁶. Face à ces revendications, un groupe de laïcs catholiques avait décidé de réagir en organisant un Chemin de croix expiatoire pour racheter «la perversion des mœurs qui se manifeste à Fribourg [...] par un défilé de femmes réclamant l'avortement, l'amour libre, ainsi que les relations perverses entre femmes»⁶⁷. Ce défilé surprend même l'abbé Jean-Louis Dorand qui juge, dans une lettre envoyée à *La Liberté*, le choix d'un Chemin de croix «inadmissible». L'abbé, tout en reconnaissant que le défilé des femmes aurait pu susciter des réactions, soutient que le Chemin sert à «expier notre péché à nous» et pas ceux des autres⁶⁸. Malgré les mots du curé, la manifestation a lieu comme prévu dans l'après-midi du samedi 11 mars. D'après la police, la marche qui se déroule dans le calme n'avait attiré qu'environ quatre-vingts personnes plutôt âgées. Le seul incident signalé concernait une pancarte

⁶³ *Idem.*

⁶⁴ *Idem.*

⁶⁵ Marguerite Roh-Delaloye, «Encore des femmes», *Valais demain*, 10.3.1978, p. 12.

⁶⁶ Rapport de la police de sûreté au Ministère public de la Confédération, *op. cit.*

⁶⁷ S.n., «Après la manifestation des féministes: un chemin de croix pour expier», *La Liberté*, 9.3.1978.

⁶⁸ Abbé Jean-Louis Dorand, «Chemin de croix pour expier», *La Liberté*, 10.3.1978.

posée par certains « extrémistes de gauche » qui assistaient au cortège et sur laquelle était écrit : « Même à Fribourg, le rétro est à la mode »⁶⁹.

Finalement, la manifestation féministe de 1978 a déstabilisé certains Fribourgeois et surtout certains catholiques, qui ont également cherché à délégitimer les revendications des femmes à travers une contre-manifestation. Toutefois, les autorités s'étaient aussi montrées préoccupées par le déroulement de la manifestation en raison des liens entre certaines manifestantes et la LMR, ce qui avait entraîné l'adoption par la police de conditions restrictives pour le défilé. Les restrictions font ainsi l'objet de discussions même après la manifestation, notamment parce que certaines interdictions avaient été outrepassées comme celle concernant l'utilisation des mégaphones. Pour cette raison, les trois organisatrices sont dénoncées et condamnées à payer une amende de cinquante francs chacune pour « insoumission à une décision de l'autorité »⁷⁰. Or, pour les femmes qui ont organisé la manifestation du 4 mars, il s'agit d'un acte de « répression exercée contre les trois femmes impliquées » et d'une « tactique d'intimidation pour décourager d'autres initiatives du même genre »⁷¹. Les trois femmes condamnées font dès lors recours et un comité de soutien – qui lance aussi une pétition de co-responsabilité – est créé en solidarité avec les organisatrices. Le but du comité est de montrer que ce procès est « une atteinte grave aux droits démocratiques fondamentaux ; le droit de manifestation et d'expression »⁷². Les discussions se terminent seulement en novembre 1978, lorsque les trois organisatrices sont acquittées par le juge de police du Tribunal de la Sarine « pour des motifs strictement juridiques »⁷³. Il s'agit pour le comité de soutien d'une « grande victoire », non seulement pour les femmes, mais aussi pour tous les groupes marginalisés qui sont soumis à la « restriction des droits démocratiques et de la liberté d'expression »⁷⁴.

VERA LOMBARDI

⁶⁹ AEF, SR-37, Complément au rapport de la police de sûreté au Ministère public de la Confédération, 7.4.1978.

⁷⁰ ATS, « Les 3 organisatrices condamnées », *La Liberté*, 3.8.1978.

⁷¹ *Idem*.

⁷² A.D., « Des femmes fribourgeoises se déclarent solidaires avec les trois responsables », *La Liberté*, 19.10.1978.

⁷³ Françoise Jonin, « Pour des motifs purement juridiques : acquittement des trois manifestantes », *La Liberté*, 4.11.1978.

⁷⁴ Anne Dousse, « Une victoire, pas seulement pour les femmes », *La Liberté*, 4.11.1978.